



Imposition et régime social quand l'entreprise est domiciliée à l'

Par **thapa**, le **10/09/2012** à **13:37**

Bonjour,

Je voudrais m'associer pour l'acquisition d'une agence de voyage au Népal, je suis d'origine népalaise. Je suis résident en France quel serait mon statut fiscale et sociale? Puis-je exercer dans la légalité en France en vendant mes voyages depuis internet? Quel serait mon statut fiscal et social.

L'agence au Népal est déclarée selon la loi du pays, il y aurait quelqu'un sur place pour la gestion. Je vivrai des revenus dégagés par l'agence de voyage.

Merci de votre réponse
Thaparamro